

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Convocation d'une Assemblée Générale le 4 février 2026

Vitry-le-François, France, 12 janvier 2026, 18h00 (CET)

Haffner Energy (code ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF) (la « Société ») informe ses actionnaires qu'une Assemblée Générale Ordinaire de la Société se tiendra le **mercredi 4 février 2026 à 9h00** au siège social de la Société, 2, Place de la Gare, 51300 Vitry-le-François (l'« **Assemblée Générale** »).

La convocation de cette Assemblée Générale fait suite au déclenchement par les Commissaires aux comptes de la procédure d'alerte prévue à l'article L.234 -1 du Code de commerce. Cette situation est liée principalement au décalage de perception du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) dont le paiement habituellement réalisé en fin d'année a été décalé. Ce décalage résulte d'un examen approfondi du dossier par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, dans le cadre duquel la Société apporte actuellement des compléments d'information. La Société estime disposer d'un ensemble d'éléments complets et argumentés de nature à permettre la levée de cette situation dans les prochaines semaines.

L'avis de réunion valant avis de convocation, et comportant l'ordre du jour arrêté par le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** »), les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale, a été mis en ligne sur le [site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO »](#) le 12 janvier 2026 ([bulletin n°5](#)).

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial d'alerte des Commissaires aux comptes ;
- Délai de réunion de l'Assemblée Générale ;
- Examen de la situation de la Société – Décision sur les faits relevés par les Commissaires aux comptes dans le cadre de la procédure d'alerte prévue à l'article L.234 -1 du Code de commerce) ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance, avant l'Assemblée Générale :

- soit en adressant une procuration à la Société,
- soit en votant par correspondance, en utilisant le formulaire disponible sur le site internet de la Société à la rubrique [Assemblées générales - Haffner Energy](#) selon les modalités indiquées dans l'avis de réunion paru le 12 janvier 2026 au BALO.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée Générale seront disponibles sur simple demande auprès de la Société à compter du 21 janvier 2026, ou pourront être consultés sur le site internet de la Société (rubrique [Investisseurs/Assemblées Générales](#)) à partir de cette date.

Prochains événements

Résultats annuels : Jeudi 25 juin 2026 à 18h00

Des informations financières plus détaillées sont disponibles sur le site web de la Société www.haffner-energy.com

A propos de Haffner Energy

Haffner Energy conçoit et fournit des solutions pour la production de carburants renouvelables compétitifs. Forte de 32 ans d'expérience dans la conversion de tous les types de biomasse en biocarburants, elle a développé des technologies propriétaires innovantes de thermolyse et de gazéification de la biomasse qui permettent de produire du gaz, de l'hydrogène et du méthanol renouvelables ainsi que du Carburant d'Aviation Durable (SAF). L'entreprise contribue également à régénérer la planète, par la co-production de CO₂ biogénique et de biocarbone (ou char/biochar).

Haffner Energy est cotée sur Euronext Growth (ISIN code : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF).

Contact investisseurs

investisseurs@haffner-energy.com